

La Nouvelle Revue de Presse

NRP Décembre 2014, n°24



DOSSIER

« LA FAMILLE ALGERIENNE : MODE DE VIE ET POUVOIR D'ACHAT »

Droit

Adoption à l'unanimité du projet de loi
sur les mutuelles sociales par les députés de l'APN

Culture/Médias

Entretien exclusif Kamel Daoud
« Personne avant moi ne s'est intéressé à l'Arabe de Camus ! »

Mémoire

UN TRIPTYQUE FONDATEUR :
HISTOIRE, MEMOIRE ET IDENTITE

Nait Messaoud

الصيغة الجديدة
منارات الصحراء

Sommaire

N° 24, Décembre 2014

Dossier

« LA FAMILLE ALGERIENNE : MODE DE VIE ET POUVOIR D'ACHAT »

La problématique de la construction du couple chez les mères célibataires, *Yamina Rahou*, p.4

La famille, acteur-clé du système de soin, *Fatma Zohra Foudil*, p.5-6

Le divorce en Algérie : « le gâteau en été et l'avocat en hiver »..., *Nourhane. S.*, p.6

De plus en plus d'Algériens refusent de se marier, p.7

Etude sur le revenu mensuel des ménages 55 000 DA, le minimum vital..., *Bsikri Mehdi*, p.7

Le pouvoir d'achat en érosion continue, 32 000 DA le salaire moyen en Algérie, *L. A. R.* p.8

Renault/Algérie et le pouvoir d'achat des algériens, *Abderrahmane Mebtoul*, p.9

Droit

Adoption à l'unanimité du projet de loi sur les mutuelles sociales par les députés de l'APN, p.10

La loi fixant la durée légale du service national à 12 mois dans le Journal officiel, p.10

Culture/Médias

Entretien exclusif Kamel Daoud « Personne avant moi ne s'est intéressé à l'Arabe de Camus ! », *R. M.*, p.11-13

L'art pictural des entre-deux, *Belhachemi Noureddine*, p.13-14

Mémoire

un triptyque fondateur : histoire, mémoire et identité, *Naït Messaoud*, p.15-16

Algérie : changer de nom pour tirer un trait sur le passé colonial?, *Émeline Wuilbercq*, p.16

Bibliographie, p.17

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

nrpresse@yahoo.fr

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadir Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 • Courriel: nrpresse@yahoo.fr

Site web: www.cdesoran.org



Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Fatima-Zohra ABDLLILAH, Ghalem DOUAR,
Lamya TENNCI, Sid Ahmed ABED, Mokhtar MEFTAH, Samir REBIAI

« LA FAMILLE ALGERIENNE : MODE DE VIE ET POUVOIR D'ACHAT »

Editorial



Il est certain que de nombreux bouleversements ont affecté la structure de la famille algérienne depuis ces dernières années, ce qui inévitablement a entraîné des transformations en son sein qui ont modifié son organisation interne, ainsi que ses fonctions et ses nouveaux liens avec la société. Autrement dit, parler de la famille algérienne exige une investigation à partir de plusieurs angles : mariage, divorce, célibat, santé et pouvoir d'achat...

Les difficultés financières et la crise de logement sont les deux raisons souvent invoquées pour expliquer pourquoi les hommes refusent de s'engager dans un projet de mariage et préfèrent la vie de célibataire. Ajouter à cela le sentiment d'une peur de la part des hommes suite au nouveau code de la famille qui donne plus de liberté à la femme notamment en matière de couverture des droits de la divorcée.

Dans une société qui vole en éclats sous l'effet du chômage et des tensions engendrées par la situation sociale, les relations dégénèrent de plus en plus en violence. La famille algérienne comme structure n'y échappe pas. Prenons le cas du divorce : de nombreuses femmes le réclament, elles avouent ne pas supporter les responsabilités de la vie commune ou le caractère de leur mari et affichent le désir de retrouver leur indépendance. Aussi, nous soulignons les difficultés rencontrées dans le vécu amoureux marqué par la prohibition et les interdits et plus particulièrement l'interdit d'avoir des relations sexuelles. C'est le cas des mères célibataires. Quelles est la place réservée au couple dans cette catégorie sociale notamment suite à la rupture avec le partenaire /généiteur ?

L'engagement de la famille et sa présence dans l'environnement médical assure une sécurité physique et psychique. Selon les professionnels de la santé, son attachement au malade et sa participation dans sa prise en charge dévoile une certaine réalité et permet de changer l'image superficiel de « la famille : un acteur consommateur de soins ».

Le volume des dépenses des ménages a connu une évolution durant ces dernières années. L'alimentation, l'habitat et la location, ainsi que les équipements ménagers et le transport coûtent chers. Les économistes enregistrent un écart important entre le coût de la vie et les salaires moyens des algériens.

Dévoiler la réalité et le vécu de la famille algérienne dans ses différents aspects, cette composante qui est en destruction et en reconstruction, est ce que nous essayons de souligner dans ce numéro.

Samir Rebiai

La problématique de la construction du couple chez les mères célibataires

Yamina Rahou

...Les transformations socioéconomiques des dernières décennies survenues dans la société algérienne ont induit des mutations importantes au sein des structures familiales notamment au niveau de la configuration des familles et au niveau des pratiques sociales régissant la formation du lien conjugal. On assiste à une longue transition faite d'une dynamique de différenciations sociologiques par lesquelles coexistent désormais en confrontation plusieurs modes de familles (conjugal, monoparental, élargi, complexe, recomposé...) qui ont des effets sur les relations hommes / femmes et le statut réel des femmes dans la société. La scolarisation et la formation massive des femmes et leur insertion dans l'activité économique ont beaucoup contribué à l'émergence de nouvelles aspirations, en matière de modes d'entrée en couple et de réalisation du projet matrimonial... Ces transformations repèrent une évolution dans les caractéristiques de la nuptialité, et tendent vers « la fin du mariage traditionnel » et l'accroissement du célibat, dû au recul de l'âge moyen au mariage... En plus de la prépondérance du recul de l'âge nuptial, un autre phénomène important est enregistré : l'apparition du phénomène du célibat définitif qui touche les femmes célibataires de 50 ans... grand nombre d'entre elles sont des universitaires et des diplômées et pour une grande majorité de ces jeunes, cette montée du célibat trouve son explication dans la crise du logement et les difficultés dues à l'emploi. Ce qui signifie qu'un grand nombre d'entre elles vivent une situation de contrainte et un célibat subi, malgré elles... Les mères célibataires représentent la catégorie qui, dans une relation de vie à deux, a transpercé les limites prescrites par la société dans une relation de couple non marié. Dans ce sens, la catégorie des mères célibataires traduit cette formation

des liens de couple dans la transgression. Par leurs actes, ces mères célibataires outrepassent les limites de la tolérance telle qu'elle est imposée en matière de relations hommes/femmes qui réfutent les relations sexuelles hors mariage, elles transgressent l'interdit sexuel et révèlent une pratique de rapports sexuels prohibés par la famille et la société. Ces couples ont des liaisons extraconjugales dont le processus de vie à deux semble être inachevé par le fait de la rupture des liens par le partenaire dès la survenue de la grossesse ou la naissance de l'enfant et aussi par le fait que les mères célibataires se trouvent



souvent seules à assumer les conséquences d'une relation à deux. Ce processus de construction du couple pose en fait la problématique de l'aptitude à pouvoir assumer ses responsabilités et continuer cette vie de couple au vu des moyens et des ressources permettant de mener une vie à deux...

Nous notons qu'au regard de leurs premières expériences prénuptiales ou extraconjugales, les mères célibataires semblent plus précautionneuses dans la construction des liens de couple. Tout en accordant une place au sentiment amoureux, elles n'occultent pas la perspective de construction de liens durables qui aboutissent au mariage. Libérées de

la contrainte de la virginité, ce qui leur permet de vivre leur sexualité quand elles le désirent, elles ne font pas de leur situation un drame du moment qu'il y a possibilité de recourir à la reconstitution de la virginité.

Les mères célibataires de la première génération âgée de 50 ans et plus même, si elles ne se sont pas mariées, semblent quelque part satisfaites de leur sort du fait qu'elles ont réalisé leur projet de maternité et cela en comparaison avec les femmes de leur âge qui ne se sont pas mariées et qui vivent seules. Les mères célibataires de la deuxième génération ne vivent pas leur situation comme une fatalité même si au départ cela a été vécu de façon pénible. Leur nouvelle situation est vécue comme un accident de parcours et la stratégie adoptée se caractérise par le recours à la stratégie de contournement des contraintes imposées par la société. Il s'agit aussi d'une stratégie d'intégration dans la norme sociale à travers la conquête prudente d'un nouveau partenaire en vue de réaliser le projet du mariage. Même si au départ, leurs actes s'inscrivent dans la marge, les actes et les attitudes qui s'ensuivent se dirigent vers la conformité. Si les premières mères célibataires, avec le poids de la stigmatisation sociale, ont fait le deuil du mariage, les secondes ne perdent pas espoir pour réaliser le projet matrimonial.



N° 29, 2014

La famille, acteur-clé du système de soin

Fatma Zohra Foudil

Les professionnels de la santé sont-ils, comme on le croit, seuls à prendre en charge les malades chroniques ? Des travaux sociologiques sont parvenus à déconstruire ce présupposé qui disqualifie partialement le travail invisible de la famille. De nos jours, les maladies chroniques impactent lourdement sur l'ensemble de notre société et touchent de plus en plus de personnes, de familles, qui, dans l'anonymat, font preuve d'un dévouement encore sous-estimé et méconnu. Dans la majorité des cas, le diagnostic du diabète chez l'enfant est synonyme de bouleversement qui s'inscrira dans le temps pour le malade et sa famille. La maladie nécessitera dans les premiers temps des soins intensifs souvent lourds au niveau de l'hôpital, ensuite viendra l'accompagnement provoquant des modifications dans le mode de vie du patient et de ses proches.

Mais comment définit-on le rôle de la famille face à un enfant pour qui l'enfance est ébranlée par une maladie chronique ? La famille est-elle uniquement consommatrice de soins ? C'est ce que tente d'expliquer Salemi Ouassila, chercheur à l'unité de recherche en sciences sociales et santé (GRAS) sise à Oran dans son projet intitulé, «La prise en charge de l'enfant diabétique par la famille et les professionnels de santé». La chercheuse en sociologie de la santé mène ce projet depuis quatre ans. Son objectif est de démontrer l'importance et l'efficacité de la famille comme acteur social producteur de santé. «J'ai axé en premier lieu ma thèse sur les familles des enfants diabétiques présentes sur le terrain (milieu hospitalier). J'ai assisté avec ces familles aux différentes consultations et séances d'éducation thérapeutique», déclare Mme Salemi. Elle explique que tout au long de son travail, elle cherchait à construire ses concepts sur la base d'une observation minutieuse du terrain médical. «J'observais soigneusement l'environnement médical. C'est généralement les mères qui accompagnent leurs enfants pour

apprendre comment gérer le diabète. Il y a lieu de signaler que les patients ici sont des nouveaux-nés, des enfants de moins de 15 ans et des adolescents. Ce qui est étonnement ignoré, c'est la prise en charge des enfants diabétiques par leurs familles en dehors du climat médical. Mon objectif était de caractériser les représentations, les pratiques au quotidien et la gestion de la maladie aussi bien au niveau clinique qu'au domicile», résume la chercheuse.

La mère en première ligne

A l'annonce du diagnostic, les professionnels de la santé préparent les parents pour la prise en charge et le bien-être de leur enfant malade. Entre les injections d'insulines

durant l'hospitalisation de leur enfant. «On comprend, à la suite de cette recherche, que les parents, notamment la mère de l'enfant malade, tiennent une place particulière. En tant que premier responsable de la protection de son enfant diabétique, la mère se trouve au milieu de toutes les scènes et de tous les acteurs de la gestion de la maladie chronique, dont la prise en charge s'installe dans le long terme. De ce fait, la majeure partie des soins s'effectue loin de la scène hospitalière, hors du contrôle médical, sur la scène du quotidien familial», explique-t-elle.



régulières, les repas à heures fixes et les contrôles rigoureux de glycémie, les parents doivent être attentifs afin de garantir une vie quasi normale au jeune diabétique. Cependant, les médecins sont souvent au fait de la protection et l'apport de sécurité maximale qu'offre la mère à son enfant. «L'annonce du diagnostic et l'identification de la maladie ont un impact psychologique très important sur les parents. Ils sont souvent choqués. Mais la mère est la plus touchée, car elle est plus proche de son enfant. Elle n'imagine pas ce que cette maladie implique réellement au quotidien», avance Mme Salemi. De son point de vue, les professionnels de la santé engagent souvent les mères à assister aux séances d'éducation thérapeutique

Par ailleurs, la présence de la mère dans l'environnement médical assure à l'enfant la sécurité physique et psychique. Elle représente une figure d'attachement qui contribue au confort et à la sécurité interne pour le malade. John Bowlby, le célèbre psychiatre et psychanalyste anglais, fondateur de «La théorie de l'attachement», a affirmé à travers plusieurs travaux sur la relation mère-enfant que la disponibilité du parent vis-à-vis de son enfant est fondamentale.

Disponibilité

Selon lui, «le parent est biologiquement programmé

pour fournir soins et protection à son enfant, de la même façon que l'enfant est programmé pour rechercher confort et sécurité auprès de son parent». Mme Salemi pour sa part, indique que ce projet de recherche lui a permis de découvrir cette relation fusionnelle entre l'enfant malade et sa mère. «J'ai été frappée par le surinvestissement de la maman. Il est vrai que les autres membres de la

famille (père, sœurs, frères, grand-mère) jouent également un rôle important dans la prise en charge aussi bien clinique que psychique de l'enfant, mais c'est la mère qui assure littéralement cette tâche», souligne-t-elle. Les longs entretiens que la chercheuse a effectués avec une vingtaine de familles d'enfants diabétiques ont démontré l'importance de cet acteur, la famille, dans la «production» de la santé. Pour

conclure, l'engagement de la famille dans la prise en charge d'un malade chronique permet de changer, grâce aux travaux de sociologues, l'image superficielle de la famille considérée à tort comme un acteur social consommateur de soins.

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

15 Octobre 2014

Le divorce en Algérie : «le gâteau en été et l'avocat en hiver»...

Nourhane. S.

Alors que le mot faisait frémir nos mères et nos grand-mères, la jeune génération a aujourd'hui de plus en plus recours au divorce. Le divorce est souvent considéré comme le dernier recours quand la vie de couple devient insupportable pour les deux partenaires. Cependant, quand le divorce est un moyen de facilité auquel recourent de plus en plus de jeunes couples pour des raisons parfois futiles, il faut tirer la sonnette d'alarme. Selon des chiffres officiels, de 2007 à 2011, le divorce a connu une hausse de 61%, passant de 34 123 à 55 490 cas enregistrés. Sur ce nombre de divorces, la répudiation, un droit de l'époux, arrive en tête de liste avec 106 614 femmes répudiées en cinq ans. Il n'en demeure pas moins que plusieurs femmes ont elles aussi réclamé le

de la femme la soutient alors même que la société continue de condamner les femmes divorcées.

Si nos mères et nos grand-mères faisaient preuve d'une extrême endurance dans leur couple, la génération d'aujourd'hui semble donc plus affirmée. Mais dans certains cas, les raisons du divorce paraissent bien futiles. «Mon mari ne m'achète jamais de cadeaux comme les autres hommes, il est radin et moi je veux vivre ma vie et profiter de toutes les belles choses. Une fois, il a refusé de m'acheter une bague en or qui était très belle. À la maison, j'ai fait une crise, je l'ai traité de tous les noms et j'ai fini par quitter la maison. Impossible de terminer ma vie et de ruiner ma beauté avec un avare », raconte Houda, 20 ans.

Pour Amel, c'est la relation de son époux avec sa mère qui était la goutte qui a fait déborder le vase : «je ne supportais plus qu'il me colle sa mère chaque fois que nous avions envie de sortir sous prétexte qu'elle est seule et qu'elle aime notre compagnie. Je voulais un homme indépendant et à moi toute seule ». C'est avec ces mots qu'Amel, 23 ans explique les motifs de son divorce.

Bien qu'il n'y ait pas de statistiques officielles, le nombre de cas de divorces justifiés par des raisons mineures semble être en augmentation. Salima Laloui, psychologue clinicienne, explique ce phénomène par l'immaturité des couples, notamment quand l'âge du mariage est précoce. Elle évoque également l'influence des feuilletons turcs et indiens qui produisent un effet de « lavage de cerveau » sur des jeunes femmes encore immatures. « Si certains divorces sont justifiés et demeurent la seule solution pour un couple qui va mal, d'autres n'ont aucune raison valable. La famille ne joue plus son rôle d'autrefois. Certaines mamans poussent leurs filles à prendre cette décision hâtive et d'autres femmes sont influencées par des fictions qui n'ont aucun rapport avec la réalité », explique la spécialiste.

Le mariage est-il en train de devenir un contrat à durée déterminée ? Il semble que l'adage qui dit « **El Gatou fi sif et el bougatou fi chta** » (le gâteau en été et l'avocat en hiver) soit vrai. Preuve en est, les affaires de divorce se multiplient.

LE DIVORCE EN ALGÉRIE



divorce, de sorte que les cas où la femme est responsable de la rupture deviennent de plus en plus fréquents dans la société algérienne. Plusieurs femmes avouent ne pas supporter les responsabilités de la vie commune ou le caractère de leur mari et affichent le désir de retrouver leur indépendance.

«Je ne pouvais pas supporter qu'il hausse le ton, me crie dessus comme si j'étais une gamine. Il m'insulte, je l'insulte, et la vie ne pouvait pas continuer, car entre nous c'était la guerre. Moi avec mon fort caractère, je ne pouvais pas fermer l'œil et supporter qu'il me malmène », avoue cette jeune femme de 19 ans dont le mariage n'a même pas duré une année. Le divorce pour ce type de raison est fréquent, surtout dans les cas où la famille

08 Octobre 2014

AF ALGERIE-FOCUS.com
L'INFORMATION POUR VOUS ET AVEC VOUS

De plus en plus d'Algériens refusent de se marier

Le refus des hommes algériens de se marier menace la société algérienne. Plusieurs experts en sociologies ont tiré la sonnette d'alarme sur l'amplification de ce phénomène qui nuit à l'intégrité de la société algérienne. L'Algérie est classée quatrième pays arabe dans lequel l'âge du mariage est de plus en plus tardif. Il y aurait en Algérie 12 millions de femmes célibataires, dont 5 millions ayant dépassé 35 ans, selon de récentes statistiques fournies par le quotidien Echourouk¹. Toutefois, si le célibat des femmes a longtemps intéressé les spécialistes, c'est aujourd'hui le refus des hommes de fonder un foyer, pour des raisons souvent matérielles ou psychologiques, qui inquiète les spécialistes. Pour ces derniers, si les femmes ne se marient plus jeunes, c'est aussi parce que les hommes refusent de s'engager et préfèrent la vie de célibataire.

50 % des Algériens de plus de 30 ans ne sont pas mariés :

Selon Thouraya Tidjani, chercheuse en sociologie à l'Université d'Alger, 50 % des Algériens ayant dépassé la trentaine refusent de se marier. Pour la majorité, les raisons financières et matérielles, telles que l'insuffisance des revenus mensuels ou la crise de logement sont évoquées. La chercheuse souligne le fait que certains hommes ayant dépassé la cinquantaine manifestent leur peur de l'engagement, soit en raison d'un échec antérieur, ou simplement par peur des responsabilités. « La vision que portent les hommes sur le mariage et l'union a nettement changé. Et il faut ajouter à cela le coût faramineux du mariage imposé par certaines familles », avance la spécialiste

pour justifier le refus du mariage qui touche aujourd'hui de nombreux hommes algériens. De son côté, Mr Ibrahim Bahlouli, avocat auprès la cour d'Alger et enseignant en droit à l'université de Ben Aknoun évoque principalement les difficultés matérielles qui empêchent les hommes de penser sérieusement à fonder un foyer. Il cite également la réforme du Code de la famille, qui donne plus de liberté à la femme et couvre les droits de la divorcée, provoquant ainsi chez les hommes une peur de l'engagement.

Vers la création d'un fonds de mariage pour les hommes célibataires

Pour sauver la société algérienne d'un phénomène menaçant, M. Djelloul Hadjimi secrétaire général de la Coordination nationale des imams et fonctionnaires des affaires religieuses, a appelé l'État à créer un fonds d'aide aux hommes nécessiteux désirant se marier et ayant dépassé la trentaine. Pour l'imam, ce fonds, qui sera principalement alimenté par l'argent de la Zakat, viendra aider ceux qui ne se marient pas pour des raisons matérielles. **(Footnotes)**

¹ NDRL

: nous laissons au Journal Echourouk la responsabilité de ces chiffres qui paraissent bien exagéré.

15 Octobre 2014



Etude sur le revenu mensuel des ménages 55 000 DA, le minimum vital...

Un salaire minimum de 55 000 DA est «nécessaire» pour subvenir aux besoins d'une famille composée de cinq membres. Tel est le résultat d'une enquête rendue publique par le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap, aile Malaoui).

L'étude traite de plusieurs volets : la nutrition, le logement, l'énergie, l'habillement, la santé, la scolarité et la communication. Cette consommation «minimale» s'étale sur une période d'un mois. Pour le volet «nutrition», l'étude fixe une consommation moyenne de viande à 1400 DA et celle de poulet à 700 DA (soit un kilo de viande et deux petits poulets par mois). Pour l'achat de 5 baguettes de pain par jour, le tarif mensuel est estimé à 1500 DA. Dans le détail, le Snapap évalue l'achat de 4 litres d'huile de table à 480 DA, 2 kg de tomates en conserve à 310 DA, 30 œufs à 335 DA, 8 paquets de pâtes à 400 DA, des féculents à 700 DA, un sac de semoule de 25 kg à 1050 DA, 2 sachets de lait par jour à 1500 DA, un kilo de café à 580 DA, un kilo de thé à 120 DA, trois kilos de sucre à 270 DA, des produits laitiers à 540 DA, de l'eau et des sodas à 1000 DA. La part belle des dépenses est consacrée aux légumes, qui absorbent 6000 DA mensuellement.

En ce qui concerne le logement, l'étude table sur une moyenne de 15 000 DA le loyer par mois, et ce, pour un F3. C'est une moyenne nationale. Cependant, il est utile de préciser que dans les grandes villes, telles qu'Alger, Oran et Constantine, le loyer dépasse les 25 000 DA. Dans la capitale, il peut atteindre les 40 000 DA, toujours pour un F3. Pour l'électricité et le gaz, la moyenne fixée est de 1500 DA par mois. Relevons que l'étude n'a pas inséré les dépenses de carburant. S'agissant de l'habillement,

le prix d'une tenue par personne, mais cette fois-ci par an, est fixé à 1166 DA, et pour les enfants entre 6000 et 10 000 DA. L'étude s'étale sur le volet santé/soins. Elle évalue trois visites chez le médecin, par personne et par an, de 50 à 1000 DA, du secteur public au privé. Une visite chez le dentiste est estimée à 250 DA.

Le prix des médicaments dépasse les 1250 DA et les produits d'hygiène 1500 DA. Quant à la scolarité, l'achat des fournitures est évalué à 1000 DA. Là aussi, c'est un référent national. Les frais de transports sont estimés à 3000 DA, la communication (téléphone de domicile et portable) à 2000 DA. En tout, l'Algérien devrait percevoir au minimum un salaire de 55 415 DA pour pouvoir répondre aux besoins élémentaires de la famille. Notons également que les auteurs de l'étude n'ont pas abordé le volet «loisirs».

Et de conclure : «Nous devons répéter que les problèmes sont d'ordre politique. Parallèlement à cette situation désastreuse qui touche la majorité, une minorité s'accapare de toutes les richesses dans l'ombre de la corruption financière. Si la dynamique syndicale a pu arracher des acquis, elle devra maintenant arracher des réponses qui permettent aux Algériens de sortir de ce cycle infernal en s'appuyant sur cette dynamique syndicale et en s'investissant personnellement pour construire une autre alternative économique.

Bsikri Mehdi

08 Mars 2014



Le pouvoir d'achat en érosion continue,

32 000 DA le salaire moyen en Algérie

Selon l'économiste Abdelmalek Serrai, le salaire moyen en Algérie est estimé actuellement à 32 000 DA. Alors qu'une famille composée de cinq membres dépense en moyenne près de 60 000 DA.

L'expert en économie, Abdelmalek Serrai, met en exergue l'écart important entre le coût de la vie et les salaires moyens des Algériens. Selon lui, le salaire moyen des Algériens reste trop « faible » Pour lui, l'écart avec le salaire actuel « devient exorbitant » lorsqu'on prend en compte les dépenses vitales estimées à plus de 50 000 DA et « indispensable à une famille pour vivre décemment et préserver ainsi la dignité et la santé de ses six membres ». En tout, l'Algérien devrait percevoir, au minimum, un salaire de 55 000 DA pour pouvoir répondre aux besoins élémentaires de sa famille.»

La réduction de cet écart est plus que jamais nécessaire pour réduire la fracture sociale, source d'instabilité et de perturbations », précisera-t-il.

En revanche, l'augmentation des salaires n'est pas une solution suffisante pour améliorer le pouvoir d'achat, tant que l'économie algérienne est dominée par l'importation et la spéculation qui se fait au plus grand niveau. Selon ses dires, les augmentations n'auront aucun avantage sur le pouvoir d'achat des Algériens tant l'inflation continue à mettre à rude

épreuve tous les efforts de l'Etat.» Malgré l'augmentation du SNMG de 14% entre les années 1990 et 2013, l'inflation et la dévaluation » secrète » du dinar ont » absorbée » toutes les augmentations et ont consacré l'érosion du pouvoir d'achat, explique-t-il. Selon l'économiste, le gouvernement est tenu de réaliser au plus vite des marchés de proximité et de gros afin de mettre fin au grand problème de distribution et, au même temps, renforcer ses missions de contrôle et de surveillance afin de freiner la spéculation sur tous les produits de consommation. Invité de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), Abdelmalek Serrai a en outre dressé un constat de la rentabilité du travail dans notre pays.

La productivité algérienne reste insuffisante pour soutenir la croissance, souligne l'économiste estimant que la productivité moyenne du travail est trop faible au cours des dernières décennies. Cela tient avant tout à une insuffisance de productivité horaire. La rentabilité

de multiservice est trop faible. Elle est estimée à 0,2%, souligne l'économiste. L'absentéisme et le non-respect de la réglementation du travail sont un véritable souci de rentabilité comme en témoigne la situation qui prévaut pendant les périodes creuses comme l'été et le ramadan. » L'Algérien ne travaille pas selon les normes internationales.

Pour garantir une rentabilité moyenne, il faut au moins 173 heures de travail par mois à plein temps « précise M.Serrai, soulignant que le travailleur algérien est mieux payé dans le secteur public que dans le privé. Et qu'il est beaucoup mieux loti quand il travaille dans les industries extractives et les hydrocarbures que dans la construction, et les travaux publics. Selon l'économiste algérien, Abdelmalek Serrai, les dernières statistiques donnaient un décalage très prononcé entre celui

du secteur public où il était de 45 000 dinars contre 26 000 dinars dans le secteur privé, soit un écart de 19 000 dinars.

Selon l'expert en économie, le secteur le mieux payé est celui des hydrocarbures avec un salaire moyen de 85 000 da. Et le secteur le sous payé est celui du BTPH (bâtiment, travaux publics et

hydraulique) avec un salaire moyen ne dépassant pas les 24 000 da. Pour sa part, Boulouar Hadjtahar, porte-parole de l'Ugcaa relève également que nos opérateurs ne maîtrisent pas le marché de l'importation, d'où les surcoûts sur certains produits stratégiques. Selon lui, 20% de la valeur de l'importation est « fictif » 20% des prix de l'importation des produits constitue de fausses dépenses, que l'Algérie pourra gagner pour son économie expliquera-t-il. Le plus préoccupant, souligne-t-il, est l'émergence de puissants monopoles qui engendrent la spéculation sur les prix des produits.

L. A. R.



Algérie 360°

12 Octobre 2014

RENAULT/ALGERIE ET LE POUVOIR D'ACHAT DES ALGERIENS

Abderrahmane Mebtoul

L'année 2012 a été exceptionnelle avec un volume de 568.610 véhicules importés pour une valeur de 514,43 md de DA (6 milliards de dollars environs) contre 390.140 véhicules en 2011 (354,16 md de DA) la raison essentielle ayant été la forte augmentation des salaires. Selon le Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) des Douanes, elle a connu une décroissance en 2013 n'ayant pas dépassé 400.000 et entre le premier semestre 2013 et le premier semestre 2014 le nombre de voitures importées est passé de 322 058 à 240 931 unités, soit une baisse de 25%.

Pourtant les achats restent importants, et en valeur, les importations sont passées de 3,21 milliards de dollars contre 3,97 md de dollars à la même période en 2013. Cependant, ce pouvoir d'achat artificiel des Algériens doit tenir compte du fait que la majorité de la société algérienne est irriguée par la rente des hydrocarbures, dont l'évolution des cours détermine fondamentalement le pouvoir d'achat des Algériens. Plus de 70% de la population active algérienne touche un revenu moyen inférieur à 30 000 DA. Dans ce cas, par rapport au pouvoir d'achat réel en baisse, que reste-t-il pour, en termes de pouvoir d'achat réel, acheter une voiture ?

Le rétablissement du crédit à la consommation prévu pour 2015 permettra-t-il de dynamiser les achats ? Le deuxième constat est que, faute d'unités industrielles spécialisées, la plus grande part des pièces de rechange est importée. Aussi, toute étude de marché sérieuse suppose que l'on réponde au moins à des questions stratégiques : construit-on actuellement une usine de voitures pour un marché local alors que l'objectif du management stratégique de toute entreprise n'est-il pas régional, voire mondial, afin de garantir la rentabilité financière face à la concurrence internationale, et cette filière n'est-elle pas internationalisée

des sous-segments s'imbriquant au niveau mondial ? La comptabilité analytique distingue les coûts fixes des coûts variables. A quels coûts hors taxes l'Algérie produira-t-elle cette voiture et en tendance avec un dé-



grèvement tarifaire allant vers zéro, selon les accords qui la lient à l'Union européenne seront appliqués ? Dans ce cas, quelle est la valeur ajoutée interne créée par rapport au vecteur prix international (balance devises tenant compte des inputs importés



et de l'amortissement, tous deux en devises) ? La carcasse représentant moins de 20/30% du coût total, c'est comme un ordinateur, le coût ce n'est pas la carcasse (vision mécanique du passé), les logiciels représentant 70/80%, et ne pouvant interdire l'importation, la production locale sera-t-elle concurrentielle en termes du couple coût/qualité dans le cadre de la logique des valeurs internationales ? C'est comme un parfum ou un habit griffé, le consommateur achète également la marque : comment s'appellera la voiture algérienne ? Et cette industrie, étant de-

venue capitalistique, quel est le nombre d'emplois directs et indirects créés, puisqu'un certain nombre d'emplois indirects restent les mêmes (garages, magasins), et avons-nous la qualification nécessaire tenant

compte des nouvelles technologies appliquées à l'automobile ? L'Algérie allant vers l'épuisement de pétrole en 2025, de gaz en 2030, ces voitures fonctionneront-elles à l'essence, au diesel, au GPL, au GNW (pour les tracteurs, camions, bus), ou seront-elles hybrides ou solaires, avec la révolution technologique qui s'annonce ? Quel

sera le prix de cession de ces carburants et la stratégie des réseaux de distribution pour s'adapter à ces mutations technologiques ? A-t-on pensé au nouveau modèle de consommation énergétique qui concerne également d'autres utilisateurs ? La mondialisation est là et le principal défi des gouvernants au XXI^e siècle est la maîtrise du temps par une meilleure gouvernance, tant locale que mondiale, devant tenir compte de la concurrence internationale comme facteur d'adaptation. La mentalité bureaucratique rentière

ignore ce facteur déterminant qui tient compte des contraintes externes et internes. Si l'on veut éviter le gaspillage des ressources financières, évitons la précipitation, opter pour le pragmatisme et bien négocier la dynamisation future de ce partenariat.

Le Quotidien
Edition Nationale d'Information D'ORAN

10 Novembre 2014

Adoption à l'unanimité du projet de loi sur les mutuelles sociales par les députés de l'APN

ALGER- Le projet de loi relatif aux mutuelles sociales a été adopté mercredi à l'unanimité par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière en introduisant des amendements en vue d'une reformulation de certains articles.

Parmi ces amendements, figure l'augmentation des dépenses de fonctionnement des mutuelles sociales de 8 à 10% des recettes de cotisations.

Il est également question de créer des caisses intermutuelles pour le financement de la retraite complémentaire à la place d'une caisse de financement propre à chaque mutuelle comme prévu par le projet de loi.

Il s'agit aussi de réduire le délai de remise du récépissé pour la création de la mutuelle sociale par les pouvoirs publics de 90 jours à 45 à partir de la date de dépôt du dossier et l'examen de sa conformité aux dispositions de la loi.

Le projet de loi prévoit l'institution de la retraite complémentaire au titre des prestations facultatives des mutuelles sociales visant à permettre aux travailleurs de bénéficier, à l'âge de la retraite, de revenus complémentaires.

Dans son article 16, le projet de loi prévoit que «l'ouverture du droit à la pension de retraite complémentaire est prévu à l'âge légal de la retraite du régime général de la sécurité sociale, et cela après une durée minimum de cotisation de 15 années» à la mutuelle sociale.

La retraite complémentaire est financée, selon l'article 17, à partir d'«une caisse de retraite complémentaire créée par la mutuelle sociale».

S'agissant de l'intégration de la retraite complémentaire au système de la carte «Chifa» et au système du tiers payant, le projet de loi permet aux assurés sociaux adhérents à la mutuelle sociale de bénéficier des avantages des deux systèmes suscités.

Le texte de loi prévoit, en outre, des dispositions fixant «le taux maximum des dépenses de la mutuelle sociale et son fonctionnement conformément aux critères de gestion adoptés par les caisses d'assurance sociale».

Le projet de loi fixe les conditions et les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des mutuelles sociales et s'inscrit dans le cadre de la réforme de la mutuelle sociale qui constitue un

système de couverture sociale complémentaire du système national de sécurité sociale au titre des réformes réalisées au profit de ce secteur.

Le projet de loi compte des dispositions visant à renforcer le contrôle de la gestion financière et comptable des mutuelles sociales.

A cette occasion, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la sécurité sociale, Mohamed El Ghazi a affirmé que son secteur veillera à l'élaboration des textes d'application de ce projet de loi en accordant la priorité à l'intégration des mutuelles sociales au système de la carte électronique Chifa.

Ce projet de loi, a-t-il ajouté, vient consolider le système national de protection sociale, «consacrer les droits des adhérents aux mutuelles, dynamiser les activités de ces dernières et aider à la réalisation de leurs objectifs».



26 Novembre 2014

La loi fixant la durée légale du service national à 12 mois dans le Journal officiel

ALGER- La loi qui fixe la durée légale du service national à 12 mois, a été publiée dans le Journal officiel N° 48 du 10 août 2014.

Selon l'article 5 de la loi 14-06 relative au service national, la durée légale du service national est fixée à douze (12) mois.

La même loi stipule dans son article 7 que «tout citoyen ne justifiant pas de sa situation régulière vis-à-vis du service national ne peut être recruté dans le secteur public ou privé, ou exercer une profession ou une activité libérale».

La loi précise dans son article 8 que «tout citoyen devant occuper une fonction ou un poste de responsabilité au sein des institutions de l'Etat et des organismes en dépendant, ou être investi d'une

fonction élective, doit être dégagé des obligations du service national». Le citoyen en situation d'insoumission et le militaire du service nationale sont, selon l'article 9 de la loi, «justiciables des Tribunaux militaires, conformément aux dispositions du code de justice militaire».

Concernant les droits et obligations du militaire du service national, l'article 68 note que «dès la cessation définitive d'activité, la réintégration immédiate du citoyen à son poste de travail d'origine, ou à un poste équivalent, même en surnombre, est de droit, et elle ne peut en aucun cas excéder les six (6) mois».

Dans le même cadre, la loi stipule que «le citoyen réintégré dans son poste de travail bénéficie de tous les droits

qu'il avait acquis au moment de son incorporation au service national» et que «le temps du service national est compté pour sa durée effective dans le calcul de l'ancienneté de service exigée pour l'avancement et la retraite conformément à la législation et la réglementation en vigueur».

Le temps du service militaire est «considéré comme une période d'expérience professionnelle pour le recrutement», selon la même loi.



05 Septembre 2014

« Personne avant moi ne s'est intéressé à l'Arabe de Camus ! »

R. M.

Dans cet entretien, Kamel Daoud s'exprime sur sa nomination aux prix Goncourt et Renaudot,...et sur l'écriture de son roman *Meursault, contre-enquête* qui a battu le record d'audiences en cette rentrée littéraire...

L'ivrEscQ : Vous êtes nommé pour les prix Goncourt et Renaudot et avez reçu en l'espace d'un week-end deux distinctions littéraires : le prix François Mauriac et celui des Cinq continents de la francophonie... Un record. Comment réagissez-vous à cela ?

Kamel Daoud :

Comment voulez-vous que je réagisse sinon avec beaucoup de bonheur. La gratification est la bienvenue pour quelqu'un comme moi qui s'est fixé comme but l'écriture pour donner du sens à sa vie et de proposer du sens aux autres. Par ailleurs, je pense que ces distinctions contribuent à rétablir chez l'Algérien la confiance en soi et se dire, enfin, qu'il peut

être un Algérien vivant, écrivant, partageant la vie avec d'autres citoyens en Algérie au quotidien...

L. : Précisément, c'est inédit dans l'histoire de la littérature algérienne...

K. D. : Oui, je pense que c'est gratifiant non seulement pour l'Algérie mais surtout pour les Algériens que nous sommes,..., se dire que nous pouvons réaliser des choses merveilleuses, faire entendre nos voix dans les autres pays du monde... au même titre qu'un Européen latin, un Européen de l'Est ou un russe qui fait porter sa voix, sa littérature, son style,

partout... Et, donc, pourquoi pas un Algérien ! Cela est très important pour dire que nous aussi nous revendiquons le centre du monde et nous nous l'accapareons.

L. : Venons-en au roman *Meursault, contre-enquête* objet de toutes ces nominations et prix. Est-il une réécriture de *l'Etranger* d'Albert Camus du point de vue arabe ?

K. D. : Non, ce n'est point une réécriture de *l'Etranger*. Je ne pense pas m'avoir fixé comme but de réécrire le roman de Camus. Certes, *Meursault, contre-enquête* parle de

Pourquoi ne pas reprendre les plus grands classiques du monde parce qu'ils sont nés chez nous d'abord. *L'Etranger* est une histoire qui est née en Algérie; ce roman dit l'Algérie d'une manière ou d'une autre même s'il nie l'Algérie ou les Algériens... J'aurais écrit peut-être autre chose si quelqu'un y avait pensé. Le drame, c'est que l'Arabe chez Meursault, personne n'y a pensé et cela depuis 1942.

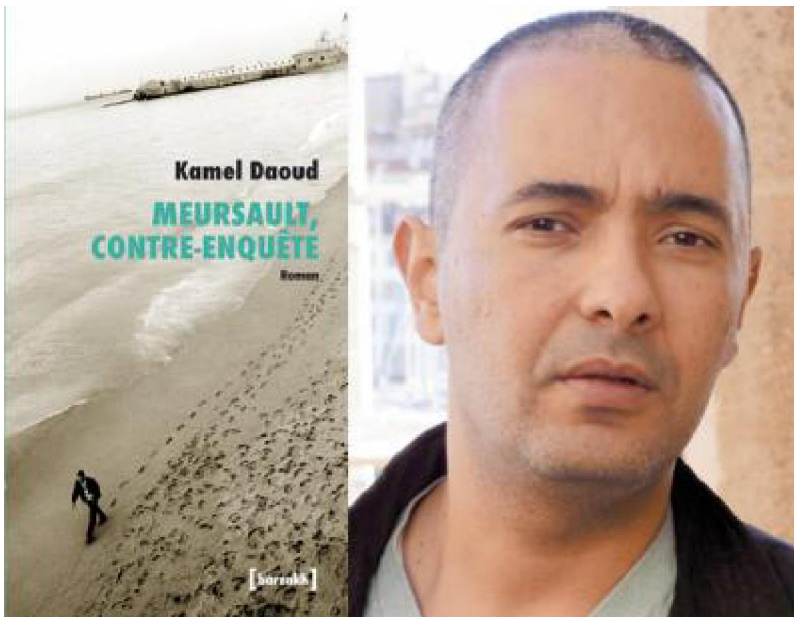
L. : Une question simple mais qui nous semble être au cœur de votre roman. Quelles différences entre l'Arabe de Camus et votre narrateur «Arabe» dans *Meursault, contre-enquête* ?

K. D. : l'Arabe de Camus, c'est quelqu'un de totalement effacé, qui a été tué, qui est mort avant même de naître. Par contre, mon narrateur à moi, c'est quelqu'un qui parle, qui revendique, qui a vécu deux époques : la colonisation et décolonisation. C'est d'abord un homme de deux époques, un homme de deux mondes, il connaît deux langues, il a vécu entre deux

histoires.

L. : Dans tout le récit, c'est la mère du narrateur qui cherche son fils aîné, quitte à « tuer » le narrateur, son puîné. Comment interprétez-vous la scène où la mère frappe à la porte de l'appartement de Belcourt, rue de Lyon, à Alger. Est-ce une dualité symbolique ? Une tentative de faire se rencontrer « Maman » de Meursault-Camus puisque vous les confondez et « M'ma » de votre narrateur ?

K.D. : En ce qui me concerne, je n'écris pas un roman à message ou à tiroir ou à double sens. Le romancier écrit une histoire. Cette histoire



ce roman phare d'Albert Camus mais ce n'est pas un roman écrit pour *l'Etranger* ni autour de ce texte mondialement connu. C'est en vérité un prétexte pour mon texte. Je suis parti d'une histoire pour en raconter une autre.

L. : Le narrateur est le jeune frère de l'Arabe tué par Meursault. Il s'emploie à lui donner un visage, un nom, une identité qu'il n'a pas dans *l'Etranger* soixante-dix ans après son assassinat. Pourquoi ?

K. D. : Tout simplement, parce que personne ne l'a fait avant moi... Je voulais aussi rêvasser avec Camus, à partir de Camus et pourquoi pas ?

devient intéressante lorsqu'on arrive à l'interpréter de différentes manières. Quand j'ai commencé à l'écrire, je n'ai pas pensé à construire des symbolismes ou à faire passer des messages. Je pense qu'on ne peut pas écrire de beaux romans quand on fonctionne avec une logique de clin d'œil et de symbolisme. Moi, j'ai essayé d'écrire une histoire, lui donner de la cohérence et cette histoire-là est interprétée. En France, elle est lue différemment qu'en Algérie. Les Algériens y voient autre chose et c'est tant mieux car cela signifie qu'elle est vivante car chacun essaie de l'interpréter, la comprendre... Pour ma part, je n'ai pas cherché à confronter des personnages de manière consciente, c'est vraiment de manière inconsciente. J'ai commencé à écrire à partir d'une première phrase et, de là, le reste s'est construit tout seul.

L. : Puisque vous citez la première phrase, l'incipit du roman « Aujourd'hui, M'ma est encore vivante » alors que dans Meursault commence par dire « Aujourd'hui, maman est morte ». Il y a donc le «encore» qui modalise l'énoncé de votre narrateur. Pourquoi «encore vivante» ?

K. D. : C'est je crois une manière d'interpeller un petit peu les lecteurs. Je voulais que le roman fonctionne comme une reprise de parole. Autant quelqu'un a parlé et dit «maman est morte aujourd'hui» autant mon narrateur veut frapper très fort et reprendre cette parole comme un défi. Mon narrateur c'est quelqu'un qui reprend l'histoire, donc qui reprend la parole, reprend la même violence dans cette parole-là. De plus mon narrateur estime qu'il a le droit d'être écouté. C'est pour cela qu'il dit, emploie «encore», en voulant dire «moi par rapport à l'autre, ma mère est encore vivante» c'est-à-dire qu'il a plus de droit de raconter quelqu'un d'autre.

L. : Mais ce «encore» peut vouloir signifier un surplus de vie, une

suspension dans l'attente d'une fin prévisible...

K. D. : Possible. Vous savez, c'était juste un personnage que j'ai imaginé. Il entre dans une position de révolte, de rébellion et de colère en disant à l'autre «écoute, moi, ma mère est toujours vivante et donc mon histoire est plus intéressante que la tienne.»

L. : L'arabe tué par Meursault sur une plage d'Alger, l'été, en 1942, a enfin un visage, une famille, une histoire, un nom dans Meursault, contre-enquête. Pourtant, on ne connaît pas grand-chose de «Meursault» si ce n'est qu'il s'appelle ainsi. On peut s'interroger également sur l'identité de ce personnage camusien, non ?

K.D. : Possible. Meursault m'importe peu. Il a son auteur, son créateur. Donc, c'est à ce dernier de le défendre.

L. : À aucun moment vous n'utilisez le terme de «pied-noir» pour identifier «Meursault». Pourquoi ?

K.D. : Moi, je suis né bien après la colonisation et la décolonisation. Je suis un enfant des années soixante dix... et ce mot de «pied-noir», je ne l'ai pas entendu très tôt dans ma vie. Il ne fait... pas partie de l'histoire de mon imaginaire. De plus, en littérature, je suis allergique aux concepts politiques. Je pense que pour exprimer des concepts politiques, on peut être chroniqueur, politicien, journaliste... Ce mot, je ne l'ai pas écarté volontairement mais il ne m'est pas venu volontairement aussi. Je n'y ai pas du tout pensé. Précisément, je voulais raconter une histoire humaine, pas une histoire de catégories.

L. : Est-ce que le narrateur, Haroun, ne devient pas un Meursault dans les premières années de l'indépendance de l'Algérie puisqu'il commet un meurtre ; il tue à son tour un Français anonyme de la même manière que l'a fait Meursault en assassinant l'Arabe. Il y a donc deux crimes tout aussi

absurdes l'un que l'autre. La justice militaire de l'indépendance de l'Algérie reproche au narrateur de n'avoir pas tué le français avant l'indépendance du pays. Haroun ne prolonge-t-il pas le geste criminel de Meursault ?

K. D. : ...Si c'est interprété comme cela, oui, je suis d'accord. Mais encore une fois, moi, j'ai écrit une histoire simple... Certes, en 1962, en Algérie –il reste aux statistiques de la confirmer ou pas-, c'était un moment, d'après les historiens très dur, très flou, plein de chaos ; des meurtres et des trahisons de part et d'autre. Il y a eu beaucoup de confusions en ces premiers jours de l'indépendance. Donc ce genre d'acte n'est pas, ne fut pas exceptionnel à cette période-là.

L. : Le narrateur Haroun ne fait-il pas sienne la philosophie camusienne puisque aucun des deux, ni Meursault ni Haroun n'a été condamné pour leur crime en lui-même ?

K.D. : C'est votre lecture, oui, je l'entends. De toute manière, nous sommes des enfants de la «grande histoire» dans le sens où l'histoire est une matière très importante dans la formation de l'écolier et de l'intellectuel algérien mais cela n'exclut pas le fait qu'un mort reste un mort, un meurtre reste un meurtre. Quelles que soient les raisons nobles ou pas : on peut tuer pour défendre son pays, on peut tuer pour se défendre. Mais toujours est-il que la mort est absurde à mes yeux. Je ne saurais vous l'expliquer parce que, ..., ce n'est pas fait consciemment. C'est une histoire à plusieurs voix qui s'est racontée dans ma tête et que j'ai essayé de raconter aux lecteurs. Il y a également du ludique quand on écrit, une tentation à donner la parole à plusieurs voix...etc. L'histoire algérienne est une multi-histoire. Contrairement à ce qu'on nous enseigne dans les écoles. On découvre peu à peu avec les livres, les témoignages, une multi-histoire

et non une mono-histoire comme on le croit. Alors, pourquoi pas dans un roman !

L. : D'ailleurs, le « je » dans *l'Etranger* de Camus est unique, il ne prête pas à ambiguïté alors que le « je » de « Camus, contre-enquête » est multiple, polyphonique. Peut-on l'interpréter ainsi ?

K.D. : Tout-à-fait. C'est une très bonne remarque. Mais là, vous avez une approche critique alors que moi j'opte pour une approche imaginaire de la chose...Je voulais tout simplement écrire une histoire agréable à lire et signifierait beaucoup de choses selon les lectures.

L. : Ne retrouve-t-on pas cette multitude de voix dans votre précédent roman *O Pharaon* (Dar El

Gharb, Oran, 2005) dont le narrateur est également dans ce délire verbal...

K. D. : Oui, c'est une manière d'écrire. Une habitude. Vient-elle peut-être du fait que je sois chroniqueur et que je fonctionne aussi comme quelqu'un qui aime raconter des histoires à partir d'une personne, d'un personnage ?

L. : Vous avez fait une tournée médiatique en France, suite à votre nomination aux prix Goncourt et Renaudot et durant laquelle, au début du mois d'octobre, votre roman a été couronné de deux prix cités en l'espace d'un week-end. Quelles ont été les appréciations des médias et des lecteurs que vous avez rencontrés ?

K.D. : J'ai été agréablement étonné et surpris car je craignais une lecture

biaisée du roman. Il y a eu des lectures que je qualifierai de saines et honnêtes. Elles n'ont pas été biaisées. Certaines, il est vrai, se sont attardées sur l'histoire coloniale et postcoloniale mais bon, c'est un aspect parmi d'autres. Mais, souvent, les lecteurs ont compris qu'il s'agissait d'une autre histoire et pas seulement d'une histoire autour de Camus. L'accueil a été formidable. Le public a été flatté, franchement. Je confirme ce que je vous disais : chacun peut y lire ce qu'il veut, surtout quand on est Français ou Algérien...

L'ivrEscQ

N° 36 / Septembre-Octobre 2014

L'art pictural des entre-deux

Belhachemi Noureddine. (Artiste Peintre, professeur des Beaux-Arts)

Quels rapports en Algérie les plasticiens entretiennent-ils avec ces conformations d'images en expression artistique ? Que n'a-t-on entendu dans les diverses interviews et discours des formules comme « pour moi reproduire le signe sur la toile, c'est se l'approprier, c'est aussi tenter d'en saisir le mystère caché, d'en saisir le sens » ou encore « je répète un geste millénaire par imitation pour le dépasser par ailleurs en le faisant renaître comme une inscription dans une société transformée où les codes identitaires ne sont plus les mêmes. »

Cela peut friser une peinture de bricolage et de fioritures pour certains critiques mais la présentation outrancière de ce système de signes en peinture d'art peut divulguer aussi une conjoncture pour revisiter cette dichotomie orientale et occidentale chez les peintres algériens. A cet égard, il serait particulièrement utile de réétudier certains écrits tels l'art au Maghreb de P. Gaudibert, « l'art contemporain arabe » d'Abdelkbir Khatibi ou bien « mémoire tatouée » concernant la préoccupation perpétuelle du plasticien maghrébin sur les tenants et aboutissants de l'œuvre artistique dans sa forme comme dans son fond.

Lorsque j'abordai, avec mon ami artiste peintre Hellal Zoubir, cet art d'obédience populaire et orientaliste ; il me répondait « que la

peinture de chevalet au Maghreb est à considérer par individu en fonction de ses sentiments et perceptions propres. Chaque peintre possède sa singulière manière d'expression, donc pas dans le même esprit d'une « école » ou d'un « groupe ». D'après lui, on ne pourrait déterminer une approche picturale maghrébine s'il n'y avait des signes conventionnels ou symboles représentatifs malgré les dérivations stylistiques inspirées qui pourront toujours servir d'éléments de références. Il est vrai qu'il n'y a pas de lieu spécifique en créativité artistique ; l'art fait partie de la vie avec ses propres sources passionnées, ensuite, se construit seulement la faveur de la peinture domestique et ses artifices traditionnels. H. Zoubir fait aussi la remarque que les artistes maghrébins ne peuvent créer et faire



de l'histoire de l'art avec la philosophie des temps passées... Ainsi la problématique du plasticien algérien reste ce dilemme toujours embarrassant et récurrent de son appartenance identitaire et à quel groupe sociétal est-il affilié; s'il s'inspire fugitivement du patrimoine régional, de l'oriental ou de la calligraphie; il sera étiqueté d'authentique et s'il ne se réclame d'aucune des expressions passées il sera considéré comme étant artiste insolite au dénouement non moins juste et non moins ambigu et suspect.

Faut-il donc choisir entre les deux alternatives, classiques et modernes, ou bien opter pour l'interprétation et se mettre dans une situation d'artiste contrefacteur, ou autrement contemporain comme depuis les années 50 au risque d'être confondu avec les néo impressionnistes tels les Manessier, Soulages ou Nicolas de Staël. Au risque de se tromper, il semble que la génération d'après guerre en Algérie a naïvement cru qu'en art, il suffisait de décalquer une époque en utilisant des éléments simulés pour recréer des œuvres d'art et bénéficier de la prescription artistique. L'histoire de l'art par documentation peut soutenir qu'il y a en présence une expression de narration sociétale, comme il y a une peinture d'essence spirituelle ou d'esprit contemporain. En ce contexte, certains artistes «décideurs» ont sérieusement commencé à réfléchir, pas seulement sur la peinture de masse, mais aussi sur l'orientation de l'art au Maghreb en cherchant des repères académiques en de possibles mouvements stylistique d'antan. C'est assez connu, que chercher un style; c'est considérer la peinture pour elle-même quelque soit son lieu de réalisation ou son espace temporel et il est connu en réflexion chez les historiens d'art qu'ils accrochent toujours les styles «au temps» de leur temps du fait qu'à chaque époque correspond une

mode tributaire au marketing ...et aux nouvelles technologies de l'art. Il paraît judicieux de mon point de vue, de replacer le sens des symboles –signes dans leur usage uniquement plastique pour mieux saisir la transformation acquise donnant ainsi un exemple sain de la mutation d'une transcription picturale vers une expression artistique moderne même à forte senteur régionale.

Lorsqu'une artiste contemporaine, à propos de son travail pictural, maintient que «c'est une trace



écrite sur le tissu qui devient acte de transmission et de restitution comme un chemin qui remonterait aux origines de la pensée, afin d'amener un questionnement sur la signification première d'un geste, d'un signe qui a traversé des siècles et qui reste à mon sens empreint d'une force et d'une mémoire collective». Cela devient comme un canevas servant de base de documentation au domaine artistique et ce phénomène reste toujours latent. Au Maghreb, c'est ce genre de corpus utilisé et représenté à travers la multiplication des œuvres graphiques dotées d'empreintes colorées qui devient plus un creuset d'implication à l'art

traditionnel ethnographique qu'à un phénomène de création artistique. Au cours de mes circonspections d'œuvres en expositions, mon attention restait perplexe devant les insuffisances esthétiques par rapport aux discours démagogiques et philosophiques sur cet art des entre-deux. Cela explique le dilemme, que je ne cesse de débattre avec mes étudiants des beaux arts et de l'université en arts plastiques, qu'il est perpétuel et nécessaire de faire la nuance entre la forme de représentation et la forme d'expression plastique. En peinture, comme en littérature ou en musique, ce n'est ni l'image, ni les mots, ni les paroles qui priment mais c'est l'expression, la poésie, la symphonie qui font des impressions émotionnelles.

On sait qu'en art visuel, un pictogramme détermine l'objet réel qu'il veut désigner et l'idéogramme suggère l'idée de la chose que l'on veut enseigner. Alors, s'il y a une perspective artistique..., par ces signes de référence au Maghreb, a contrario de l'art contemporain, il ne peut y avoir d'ancrage qu'en des espaces définis dans leurs géographies respectives. Il serait quand même juste de rappeler que, dès le milieu des années 50 certains peintres du Maghreb, de réputation mondiale comme Guermaz, Gherbaoui, Khadda, Nja Mahdaoui, Cherkaoui commençaient déjà à interagir vers une totale non figuration par accointance avec l'abstraction lyrique de l'école de Paris à l'époque. Certains critiques ont affirmé que cette manière de procédure était bien la seule forme qui permis aux artistes d'Afrique du nord à retrouver leur «équilibre» avec leur propre patrimoine immatériel.

HISTOIRE, MEMOIRE ET IDENTITE

Naït Messaoud

Janet et Tamanrasset constituent le point de ralliement de touristes étrangers... Il faut dire que, malgré quelques incertitudes qui grèvent le climat sécuritaire dans le Sahara, l'afflux n'a que peu été affecté... La ligne géographique reliant Djanet à Tamanrasset constitue le début d'un territoire géomorphologique particulier. Des rochers formant les monts de l'Ahaggar et du Tassili sur une longueur dépassant les 400 kilomètres. Ces monts devraient être vus comme le foyer d'une civilisation... En effet, c'est à plus de 2 000 km d'Alger que se trouve la matrice historique de ce qui deviendra plus tard l'Algérie. C'est le plus vaste espace du monde classé en parc avec une superficie de 117 000 km². Le Tassili est aussi classé comme patrimoine mondial par l'UNESCO en 1982 et comme réserve de l'homme et de la biosphère en 1986. Ces deux entités orographiques et géomorphologiques constituent un territoire géant entouré par des océans de sable. C'est indubitablement un lieu de l'éternité, de la solitude et de la méditation. La région du Hoggar-Tassili a inspiré des poètes, des romanciers et des peintres. Elle a surtout créé des vocations en matière de recherche historique et anthropologique dont certains en ont fait des sacerdoces. C'est le cas de Henri Lhote dont la vie se confond presque avec le travail qu'il accomplit sur ce qui témoigne de l'ancienne humanité ayant élu domicile dans le Sahara algérien... Il effectua sa première expédition en 1936 avec une compagnie chamelière flanquée d'un guide local, Jibril, qui allait acquérir une renommée inégalée... Tous les chercheurs piqués du désir d'étudier plus profondément l'héritage de la civilisation humaine du Sahara reconnaissent en Henri Lhote un pionnier de l'archéologie et de l'anthropologie physique du Sahara... Bien entendus, d'autres chercheurs, ayant ce statut ou se présentant sous un autre destin comme Théodor Monod, René Leclerc, le père Charles de Foucauld ont un grand mérite dans l'exploration géographique,

culturelle et ethnographique du Sahara algérien. Des chercheurs algériens ont aussi fourni de grands efforts dans la connaissance de la culture de nos ancêtres du Sahara : Mouloud Mammeri, Nadia Mecheri Saâda, Slimane Hachi et Malika Hachid... Le massif du Tassili des Ajers commence autour de la ville de Djanet et prend une orientation nord-ouest jusqu'à Amguid... Le massif du Hoggar, quant à lui, comprend l'Assekrem (ermitage du père de Foucauld), Teghenanet et la vallée de l'Oued Igharghar... Lorsque le Sahara était humide, pendant le paléolithique et le néolithique, une série d'animaux, aujourd'hui inexistantes, vivaient dans ces territoires : éléphant, buffle, girafe, poissons, hippopotame,

nombre de sujets fort limités... Lors d'une expédition en janvier 1959, Henri Lhote raconte quelques scènes : « Le rocher Ahanna, à l'ombre duquel nous avons installé notre salle à manger, est couvert de gravures, les plus érotiques que la préhistoire, en général, saharienne en particulier, ait jamais offertes à notre observation. C'est une ronde de personnages cornus, aux phallus énormes dirigés vers des sexes féminins largement ouverts dans lesquels ils sont sur le point de pénétrer, les moindres détails anatomiques étant mis en évidence. Bien curieuse scène priaque ! En connaissons-nous jamais le sens profond ? Ces images nous paraissent impudiques, mais quel rapport notre morale pourrait-elle bien avoir avec



rhinocéros, antilope, crocodile, tortue, ... Sait-on que lors des guerres puniques, Hannibal s'était servi des éléphants du Sahara pour décimer les légions romaines ? ... Outre les recherches en paléontologie qui ont démontré l'existence de cette curieuse faune, la meilleure preuve se trouve sans doute dans ces fresques murales que les ancêtres des Algériens d'aujourd'hui ont gravé sur les rocs du Sahara. C'est un florilège de tableaux rupestres qui parle de lui-même, qui témoigne des temps passés, immémoriaux, préhistoriques et protohistoriques. Les peintures reproduisent des animaux qui existaient à ces époques reculées, mais qui ont disparu de cette partie de l'Afrique du Nord hormis certaines espèces en

elles ? A Oued Djerrat, nombre de ces personnages phalliques sont coiffés d'une tête animale, ce qui laisserait supposer l'existence de croyances animistes. Si nous copions ces œuvres, c'est que du point de vue de la technique de la gravure, elles sont remarquables et puis parce qu'il importe de les faire connaître. Quant aux disciples de Freud, ils ne manqueront pas d'épiloguer sur le contenu psychanalytique de nos découvertes... Des milliers de gravures, des centaines de milliers, sentant l'authenticité et la réalité de la vie de l'époque jonchent les falaises, les échancrures des rocs, les anfractuosités des rochers et les toits de pierres. Ce sont des messages vivants que nous envoie une civilisation aujourd'hui disparue mais qui était au sommet

des arts et de l'industrie de l'époque. On l'imagine bien. On ne peut s'adonner à l'art, particulièrement un art aussi achevé, figuratif et débordant en même temps d'imagination. Le peuple qui a pu disséminer sur des milliers de kilomètres carrés autant de pièces artistiques- ce qui fait de ce territoire le musée à ciel ouvert le plus vaste du monde-, a indubitablement dépassé le stade de la survie et, d'après des experts, il baignait dans l'opulence, ce qui lui a permis d'avoir des temps de loisir et les consacrer à graver d'une façon aussi

majestueuse sur les rochers. « Les mystères de la création et de la conservation de ces peintures, soumises à des variations thermiques qui auraient pu entraîner leur disparition, demeurent entiers. C'est un lieu magique vécu avec humilité et volupté par scientifiques et touristes, le plus grand musée à ciel ouvert », écrivait au Figaro le reporter Jeanine Warnod après avoir visité le Tassili. La préhistorienne, Mme Malika Hachid, considère, dans un entretien à Jeune-Afrique, que « l'art rupestre du Sahara se trouve à l'origine des

religions et mythes aussi fondamentaux pour la Méditerranée que pour l'Afrique (...) Si le peuple algérien et maghrébin connaissait davantage son patrimoine, il aurait moins de problèmes d'identité... ».



04 Janvier 2014

ALGERIE : CHANGER DE NOM

POUR TIRER UN TRAIT SUR LE PASSE COLONIAL ?

En Algérie, beaucoup de noms de famille fantaisistes, datent de l'ère coloniale, quand la France a imposé le système patronymique. Suite à de grossières erreurs de transcription de l'oral à l'écrit, certains sont si difficiles à porter que près de 600 personnes demandent leur changement chaque année... Ce chiffre correspond au

l'arabisation de l'état civil conduit à des erreurs de transcriptions et, parfois, à des incongruités. Les moyens dont dispose alors la langue française ne permettent pas de retranscrire correctement les noms algériens. Le passage de l'oralité à l'écrit a causé des dégâts sur la forme et le sens des patronymes... En perdant leur

forme, les noms de famille ont également perdu leur sens. Les Algériens ont alors fait les frais de l'imagination des officiers d'état civil qui donnaient des noms en fonction des particularités, du métier ou d'attributs moins flatteurs. Dans cette vaste entreprise, la subjectivité des transpositeurs et la mauvaise volonté des personnes confrontées à l'administration coloniale ont fait des ravages.

Pour garder la prononciation des noms algériens, il aurait fallu procéder à une translittération, c'est-à-dire un système de correspondance, lettre à lettre,

d'une langue à une autre, et non simplement à une transcription. Ainsi, des noms ont été francisés à outrance, comme Nadjer, devenu Major. D'autres se sont révélés plus traumatisants, tels que les SNP (les sans nom patronymique). Ceux qui refusaient de se choisir un nom étaient en effet estampillés de cet acronyme.

Aujourd'hui, il n'y a plus aucun SNP dans le pays mais certains noms de famille fantaisistes ont perduré. En changeant de nom, les Algériens concernés se réapproprient leur identité et renouent avec leur généalogie. Pour les Algériens, balayer le « patronyme colonial » est avant tout un moyen de tirer un trait sur une partie douloureuse de leur histoire.

Émeline Wuilbercq

31 Janvier 2014

JEUNE AFRIQUE
Toute l'actualité africaine en continu



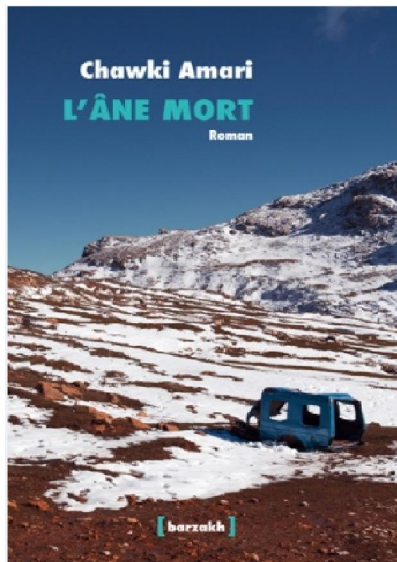
nombre de demandes de changement de nom validées par le ministère algérien de la Justice en 2013. Il pourrait paraître dérisoire rapporté aux 38 millions d'habitants du plus grand pays d'Afrique mais, étonnamment, il reste stable depuis environ cinquante ans. Depuis l'indépendance, en 1962, plus de 30 000 Algériens ont ainsi décidé de modifier un patronyme qui ne leur convenait plus et, parfois, faisait l'objet de railleries. De la «tête de bouc» («Demaghelatrous») à «celui qui aime le couscous» («Bouseksou»), les exemples sont nombreux. Pourtant, en Algérie, l'histoire du patronyme est particulière. Elle est intimement liée à l'histoire coloniale française. Avant 1882 et la loi sur l'État civil des Indigènes musulmans de l'Algérie, nous n'avions pas de patronymes dans le sens français du terme mais plutôt une généalogie, des «fils et filles de». À la date du 23 mars 1882, l'Assemblée française impose aux indigènes de s'inscrire sur les registres du Code civil. Mais

[BIBLIOGRAPHIE]

L'âne mort

Chawki Amari

Editions BARZAKH, 2014

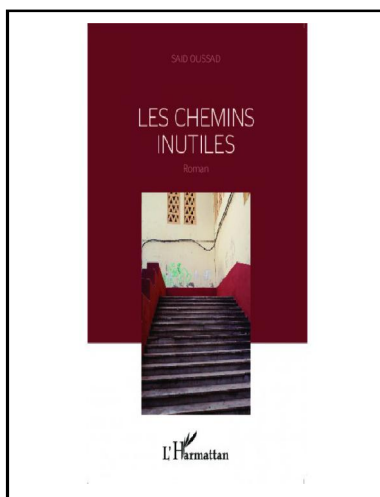


"Tissam, Lyès et Mounir sont en fuite à bord d'un Break bleu, un âne mort dans le coffre. Ces trois Algérois nonchalants et désabusés roulent en direction des montagnes kabyles. Leur périple étrange et intense sera rythmé par de multiples rencontres : Karim PDP alias « Karim Pas de Problème » ; nna Khadidja, l'authentique ancienne moudjahida ; Fu, le génial vulcanisateur chinois ; ou encore Izouzen, l'inquiétant libraire du Djurdjura. Ensemble, dans une ascension libératrice, ils se poseront des questions à la fois existentielles et loufoques entre autres sur la résistance et le changement, la pesanteur et la légèreté.

Les chemins inutiles

Saïd Oussad

Editions L'Harmattan, 2014



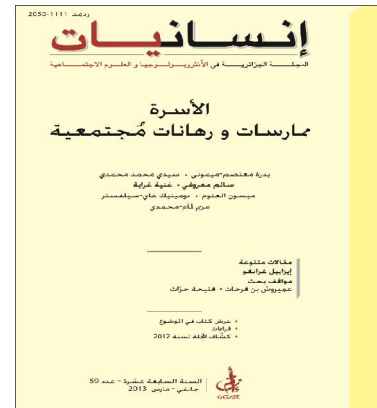
lors, le ciel prit soudain une autre couleur, celle du danger, et le voyage un autre goût, celui du sang. Désormais, la mission était frappée du sceau de la terreur. Un quart d'heure plus tard, notre voiture roulait vers l'inconnu (...).

Saïd Oussad, grand-reporter spécialisé à Liberté, quotidien national francophone, est le premier journaliste algérien à avoir interviewé un chef terroriste.

[REVUE]

Insaniyat, n° 59, Janvier-Mars 2013,
revue algérienne d'anthropologie et de sciences
sociales, memoire et histoire

CRASC, Oran



[Music]

Ibrahim Maalouf

Illusions



Lyrique et raffinée, la trompette du musicien franco-libanais est née sur un terreau sans frontière musicale. Les nouvelles Illusions d'Ibrahim Maalouf s'inscrivent dans ces liens une fois de plus tissés entre Orient et Occident. Logique pour cet enfant de toutes les musiques qu'elles viennent de Miles Davis, Led Zeppelin ou de son Beyrouth natal. Un beau moment de partage.

[FILM]

Lakhdar Hamina

Une joute verbale entre le FLN et l'armée française, arbitrée par un étudiant français pacifiste, qui plus est dans le désert algérien : c'est cette vision surréaliste qu'a choisi Lakhdar Hamina pour décortiquer l'idéologie sous-tendant cette guerre sanglante. Un film pédagogue qui mériterait d'être vu par la jeunesse algérienne, comme Lakhdar Hamina l'a appelé de ses vœux.

